



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 314
Règlement portant sur la gestion contractuelle

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

*Directrice générale et secrétaire-trésorière
Suzanne Francoeur*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 11 mars 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 mars 2020.

Signé par :

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière